Aranc
Champdor
Corcelles
Corlier
Cormaranche en-Bugey
Hauteville Lompnes
Prémillieu
Thézillieu

Déchetterie mode d'emploi

La Com Com' vous informe

PLATEAU D'HAUTEVILLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Une haute idée de la vie

Les déchets acceptés :

Tout venant, encombrants

Déchets verts

Carton

Ferraille

Bois

Gravats, déblais inertes

Pneumatiques V.L. déjantés

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Cartouches d'encre

	Eté Avril/sept.	Hiver Oct./mars
Lundi :	14h/18h30	14h/18h
Mardi :	14h/18h30	14h/18h
Mercredi :	9h/12h 14h/18h30	9h/12h 14h/18h
Jeudi :	14h/18h30	14h/18h
Vendredi :	14h/18h30	14h/18h
Samedi :	9h/12h 14h/18h30	9h/12h 14h/18h
Dimanche :	10h/12h	Fermé

Fermée les jours fériés

Déchetterie

Zone artisanale «la Cornella»
Hauteville-Lompnes

Tél : 04.37.61.14.17

Tél Comcom : 04.74.35.19.52

Les déchets dangereux ou spéciaux acceptés :

Batteries

Piles et accumulateurs

Solvants et peintures

Huiles moteur et végétales

Produits toxiques et phytosanitaires des ménages,

Radiographies

Néons, ampoules basse conso', halogènes

Produits chimiques de laboratoire

Produits divers non identifiés

ECO EMBALLAGES

La déchetterie

Conditions d'accès au public

Pour les particuliers résidant sur la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville, accès gratuit jusqu'à la limite de dépôt de :

1,5 m^3 / jour
10 Kg / mois pour les déchets dangereux ou spéciaux

Pour les professionnels, commerçants ou artisans résidant sur la ComCom', l'accès est soumis soit à un forfait annuel, soit à un forfait unitaire de :

7 € / passage pour un volume inférieur à 5 m^3
13 € / par passage pour un volume supérieur à 5 m^3

L'arrêt à l'entrée de la déchetterie est obligatoire. Le gardien contrôlera individuellement la provenance du résident pour la tenue du registre des entrées ainsi que la répartition des matériaux.

Obligations et comportements des utilisateurs

Merci de respecter
- La séparation des matériaux en vue de leur recyclage
- Les règles de circulation sur le site
- Les instructions du gardien et les consignes de tri
- Le réglement intérieur de la déchetterie

Le rôle de la déchetterie

- Permettre aux ménages d'évacuer leurs déchets qui échappent aux autres systèmes de collecte.

- Permettre aux artisans et commerçants d'écacuer les déchets issus de leur activité professionnelle.

- Permettre aux services techniques municipaux d'évacuer leurs déchets.

- Optimiser le recyclage des produits.

- Stopper les dépôts sauvages.

- S'inscrire dans le cadre réglementaire de la loi n° 75633 du 15 juillet 1975, la loi n°92 645 du 13 juillet 1992, relatives à l'élimination des déchets, et répondre aux objectifs du Plan Départemental relatifs à la valorisation des déchets

Merci pour votre geste de tri !